

Peter Blanchard
Chartered Accountant
131 chemin des Marais
1255 Veyrier

Rapport à l'assemblée générale du
Mouvement des Aînés
de Genève (MDA)
sur le contrôle des comptes de l'exercice 2019

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité d'organe de révision, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et note explicative) du MDA pour l'exercice arrêté au 31 décembre, 2019.

Le total du Bilan se monte à CHF 272'874.64 et le Compte d'exploitation (pertes et profits) présente un bénéfice de CHF 630.81 après la liquidation des réserves pour rattrapage TVA de CHF 39'000 et la création d'une provision dans les Fonds affectés pour rénovation et matériel informatique de CHF 25'000. L'impact sur le résultat de l'année et les fonds propres de ces opérations après utilisation de couverture pour la TVA sur anciens exercices produit ainsi un excédent de CHF 62.--.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité du MDA alors que ma mission consiste à contrôler ces comptes. J'atteste que je rempli les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Mon contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytique ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'éléments me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

En conséquence, je recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

Genève, le 25 février 2020



Le vérificateur des comptes

Peter Blanchard
Expert-comptable diplômé (Chartered Accountant)